



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DREETS
DE CORSE**
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

LA BREVE DE LA DREETS

N° 6

L'intérim en Corse en 2023

Mai 2024

L'intérim constitue une véritable boussole de la conjoncture économique.

Egalement connu sous le nom de travail temporaire, c'est une forme d'emploi qui connaît un essor significatif ces dernières années en Corse.

Ce modèle de travail offre flexibilité tant pour les employeurs que pour les travailleurs et il s'est avéré être une réponse adaptée aux besoins changeants du marché du travail. C'est le cas notamment des retournements de situation durant la crise sanitaire au cours desquels les différents secteurs ont dû s'adapter pour assurer la continuité de leur activité et pallier le manque de main d'œuvre. Dans le même temps, un grand nombre de métiers en tension font face à un vivier de main d'œuvre réduit et à de forts besoins de recrutement alors même qu'ils sont jugés difficiles pour 67% d'entre eux par les employeurs. L'intérim, dans ce contexte, joue un rôle de variable d'ajustement.

Quelles sont les perspectives de l'emploi intérimaire en Corse ces dernières années ?

En décembre 2023, 906 postes en équivalent temps plein sont occupés par des intérimaires en Corse.

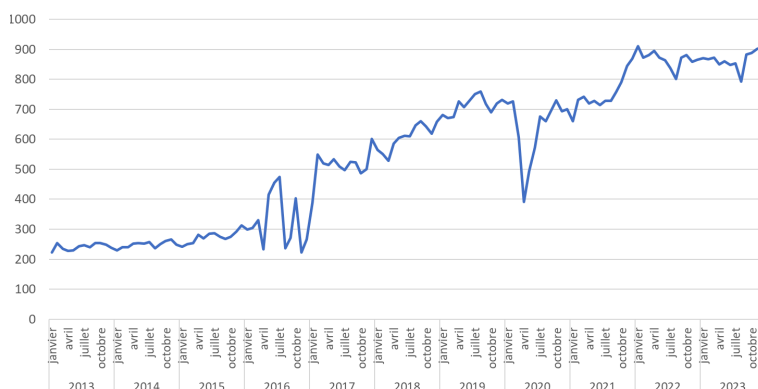
Depuis 10 ans, le recours à l'intérim a fortement évolué. En effet, dans la région, sur la période, **le nombre d'intérimaires a été multiplié par quatre** tandis que l'emploi salarié total a augmenté de 16% sur la même période.

Alors qu'entre 2013 et 2015 la croissance des effectifs intérimaires est relativement faible, son rythme s'est accéléré à partir de 2016 et jusqu'au 4ème trimestre 2019.

La chute de ces effectifs, en lien avec la crise sanitaire, a été bien plus brutale mais aussi bien plus précoce que celle constatée pour les effectifs d'emploi salarié dont la diminution a été ressentie au 2ème trimestre 2020.

La croissance de l'intérim a repris son rythme d'augmentation entre le 2ème trimestre 2021 et le 2ème trimestre 2022 pour se stabiliser ensuite jusqu'à fin 2023.

Evolution des effectifs interimaire

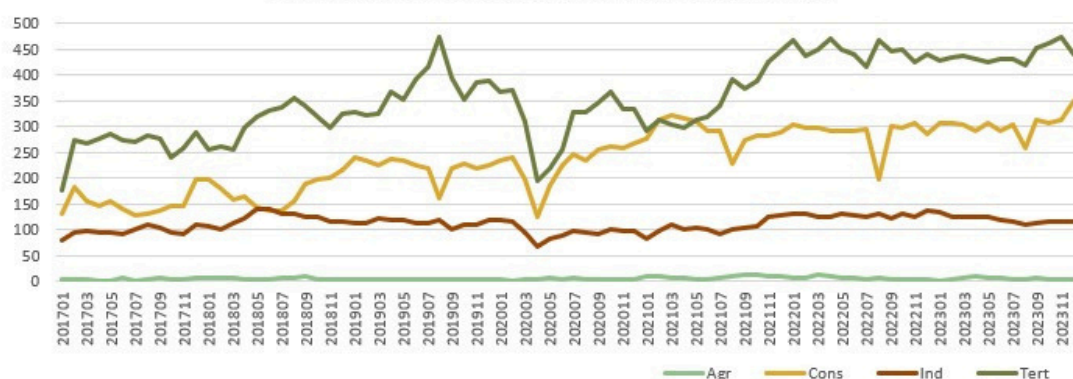


Source DARES: exploitation des déclarations sociales nominatives et des fichiers de France travail des déclarations mensuelles des agences d'interim
Données: CVS en Equivalant temps plein à l'établissement utilisateur

Depuis 2016, elle a été portée par les secteurs du tertiaire et de la construction où on dénombre respectivement 440 et 350 emplois en équivalent temps plein.

A l'inverse, les effectifs sont stables dans l'industrie et l'agriculture.

Evolution des effectifs intérimaires selon les secteurs en Corse



Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers de France Travail des déclarations

Une plus forte croissance de l'intérim en Corse

En Corse, alors que les effectifs intérimaires ont été multipliés par 4 en 10 ans, ils n'ont augmenté que de 42% sur la période au niveau national. Nous assistons donc à un phénomène de rattrapage.

En effet, malgré cette forte évolution, le taux de recours en Corse reste bien inférieur à celui constaté au niveau national.

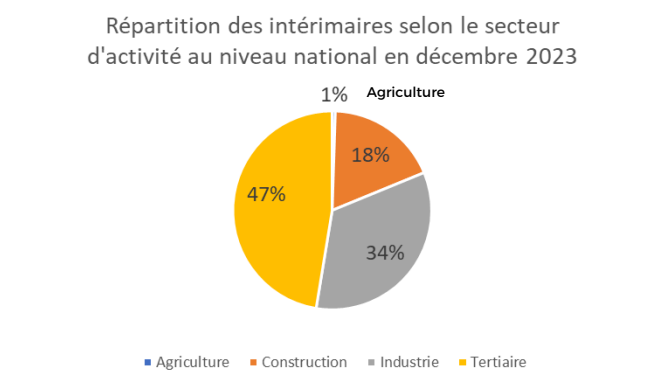
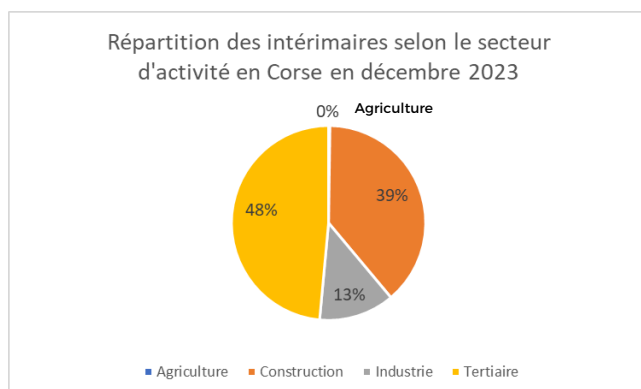
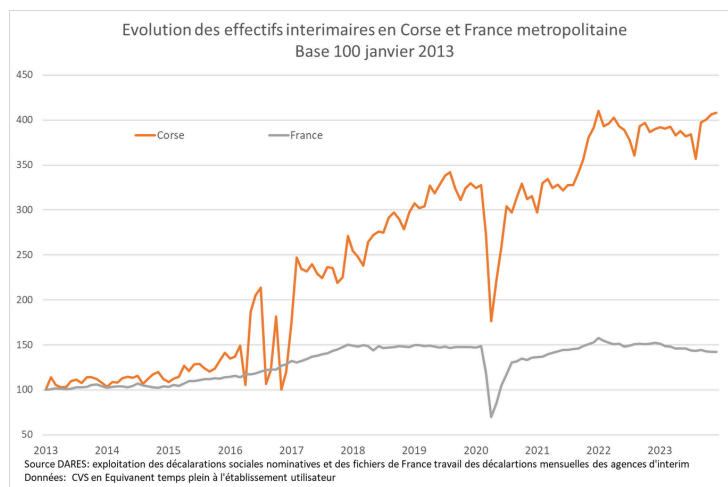
Le taux de recours à l'intérim qui rapporte les effectifs intérimaires à l'emploi salarié est de 2,8% au niveau national tandis qu'il n'atteint pas les 1% en Corse.

Un recours important dans la construction

En décembre 2023, en Corse, 39% des intérimaires sont embauchés dans le secteur de la construction contre 18% au niveau national. Ainsi, le recours à l'intérim y est plus fréquent alors que ce secteur ne concentre que 10 % des emplois salariés en région.

A l'inverse, en lien avec la faible présence du tissu industriel en Corse, ce secteur regroupe en Corse 13% des effectifs intérimaires contre 34% au niveau national.

Le tertiaire concentre 48% des effectifs tout comme au niveau national. Au sein du tertiaire, les secteurs qui mobilisent des emplois intérimaires sont les transports et l'entreposage ainsi que le commerce.



Pour en savoir plus sur l'intérim :

L'emploi intérimaire correspond à la mise à disposition temporaire d'un salarié par une entreprise de travail temporaire auprès d'une entreprise cliente utilisatrice, afin d'exécuter une mission dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un salarié, de travaux saisonniers ou d'un accroissement temporaire de l'activité. Il est associé à un type de contrat de travail spécifique, assorti notamment d'une indemnité de fin de mission. Depuis 2014, les employés intérimaires peuvent aussi contracter un contrat à durée indéterminée (CDI intérimaire) avec l'entreprise de travail temporaire.

Une durée des contrats plus longue dans la construction

La durée des contrats est assez stable d'une année sur l'autre : en moyenne, les missions d'intérim durent environ deux semaines en Corse tout comme au niveau national.

En revanche, elle est très variable selon les secteurs. En Corse, en moyenne sur l'année 2023, c'est dans la construction que cette durée est la plus importante avec 6,8 semaines contre 3,6 semaines au niveau national.

Durée des contrats selon les secteurs en 2023
en semaine

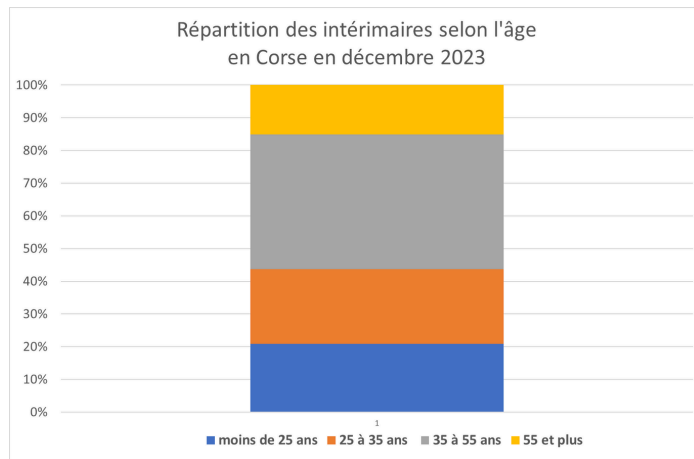
	Corse	France
Agriculture	3,7	2,2
Construction	6,8	3,6
Industrie	2,8	2,6
Tertiaire	1,1	1,4
Total	1,8	2,0

Le profil des effectifs intérimaires

Les données sur l'intérim sont fortement impactées par la saison.

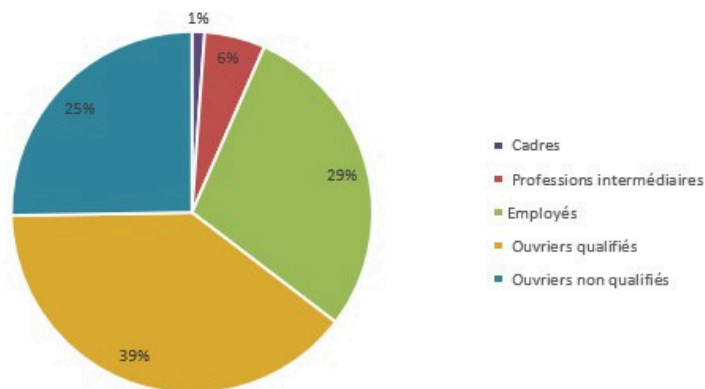
Pour étudier les profils des intérimaires sur un mois, les données brutes sont donc privilégiées contrairement aux données précédentes qui sont corrigées des variations saisonnières (cvs).

Sur le mois de décembre 2023, environ un intérimaire sur cinq est un jeune de moins de 25 ans. Les personnes de plus de 55 ans représentent quant à elles 15% des effectifs.



En décembre 2023, en lien avec le secteur d'activité utilisateur, 40% des intérimaires sont des ouvriers qualifiés et 25% des ouvriers non qualifiés. De même, 29% sont des employés.

Effectifs intérimaires selon la catégorie socioprofessionnelle en Corse en décembre 2023



Focus sur les jeunes

La part des jeunes varie selon le mois de l'année. Ils sont nettement plus présents, au cœur de la saison touristique. En juillet et en août, ils représentent respectivement 30% et 35% des effectifs contre environ 20% en fin d'année.

Les jeunes travaillent plus rarement dans le secteur de la construction (17% contre 38% pour l'ensemble des classes d'âges en intérim). A l'inverse, 33 % d'entre eux exercent dans le secteur du transport et de l'entreposage et 19% dans le commerce et la réparation automobile.

Définitions et sources

De 1995 à avril 2018, les agences de travail temporaire établissaient et adressaient à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage (Unédic puis Pôle emploi et maintenant France Travail) un relevé mensuel des contrats de travail temporaire pour chacune des missions d'intérim réalisées au cours du mois (voir les articles L.1251-46, R.1251-7 et R.1251-8 du code du travail). Cette source historique a été progressivement remplacée par l'information issues des DSN à partir de mai 2016.

Attention : à partir de la publication du TI-2017, les données concernant le nombre d'intérimaires ont été révisées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle estimation d'emploi. En particulier, le nombre d'intérimaires est désormais comptabilisé sur le champ "France hors Mayotte" (et non France métropolitaine) et l'estimation inclut les CDI intérimaires.

Le nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT) et par région de l'établissement utilisateur (ETU).

Equivalent-emplois à temps plein sur le trimestre (ETP) : mesure un volume de travail en intérim au cours du trimestre, qui se différencie du nombre d'intérimaires en fin de trimestre. Cette mesure tient compte du nombre de jours travaillés, en corrigeant des jours non ouvrés par période de 7 jours ; une semaine de travail est ainsi considérée comme durant 5 jours. En revanche, elle ne prend pas en compte le volume horaire effectué.

Exemples :

- Une mission du 1er au 13 février couvrant 10 jours ouvrés (les 2 samedi et le dimanche de la période n'étant pas comptés comme jours travaillés) compte pour 0,17 ETP $((10/20) * (1/3))$, où 1/3 représente le poids du mois de février dans le 1er trimestre).
- Une mission du 1er au 28 février compte pour 1/3 d'ETP (20 jours ouvrés sur 20 en février, pondéré par 1/3).
- Une mission du 1er janvier au 31 mars 2021 compte pour 1 ETP au cours du 1er trimestre (21 jours ouvrés sur 21 en janvier 2021, 20 jours ouvrés sur 20 en février 2021 et 23 jours ouvrés sur 23 en mars 2021, chaque mois étant pondéré par 1/3).

Contrats conclus au cours du trimestre : missions débutant au cours du trimestre considéré.

Durée moyenne des missions : moyenne de la durée des missions qui se terminent dans le trimestre, exprimée en semaine.

CDI intérimaire : le CDI intérimaire est entré en vigueur suite à l'accord national du 10 juillet 2013. Ce nouveau type de contrat de travail alterne des périodes d'exécution de missions et des périodes sans activité appelées "période d'intermission", sans que le contrat de travail ne soit rompu.

Taux de recours : rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.

DERNIERES PARUTIONS



- Regards sur la santé des femmes au travail en Corse
- L'insertion par l'activité économique (IAE) en Corse en 2022
- L'industrie : une attractivité à renforcer
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en Corse en 2022



Retrouvez toutes nos publications sur le site
corse.dreets.gouv.fr